



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Mr Michel Druilhe
France Bois Forêt
CAP 120
120, avenue Ledru-Rollin
75011 Paris
Paris, le 13 mars 2020

Objet : Report règlement CVO 2020 - Coronavirus

Monsieur le Président,

Au nom des exploitants-forestiers que le SEFB représente majoritairement, je vous serais reconnaissant de me confirmer que le règlement de la CVO 2020 qu'ils doivent acquitter avant le 30 avril à France Bois Forêt – sans être représenté au sein de cette interprofession- sera bien reporté jusqu'au retour à une activité économique normale, au même titre que le paiement des cotisations et impôts des entreprises, comme l'a annoncé Emmanuel Macron dans son discours télévisé du 12/03/20.

Afin de nous assurer que notre interprofession applique bien les directives du Président de la République nous avons alerté ce jour par courrier Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture, sur notre demande.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

David Caillouel,
Président du Syndicat des Exploitants de la Filière Bois (SEFB)